



Appel à prestataires
Interprétariat/traduction à la SPADA 68
Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile du Haut-Rhin

Année concernée : 2026

Objet de l'appel à projet :

La SPADA agit sous convention et mandat du Ministère de l'Intérieur par le biais de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et de l'Union Européenne par le biais du FAMI (Fonds Asile Migration Intégration).

En 2026, elle continuera à prendre en charge dans ses missions :

- **Les entretiens pour l'accueil des primo-arrivants** menant à une évaluation sociale et à l'enregistrement de la demande d'asile auprès du Guichet Unique de la Demande d'Asile
- **L'aide à la constitution du dossier OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides).** Cette prestation dont se saisissent la plupart des demandeurs d'asile se présentant sur le département du Haut-Rhin nécessite l'assistance d'un interprète/traducteur dans environ 90% des situations.
- **Les différents entretiens sociaux visant l'ouverture des droits** notamment pour les Bénéficiaires d'une Protection Internationale.

Prestations attendues et Éthique :

La SPADA entend que les prestataires en interprétariat et traduction se conforment à la **Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France** adoptée à Strasbourg, le 14 novembre 2012, par un grand nombre d'organismes et d'associations œuvrant dans le domaine sanitaire et social tels que ISM Interprétariat ou encore Migration Santé Alsace¹.

- **Fidélité et précision** de la restitution.
- **Confidentialité et secret professionnel** partagé avec les équipes sociales.
- **Impartialité et neutralité** absolue vis-à-vis des personnes accompagnées
- **Respect de l'autonomie** et absence de jugement.

Modalités d'intervention du Pôle :

- **Réactivité** : Réponse aux devis sous 2 jours ; travaux de traduction sous 2 à 7 jours. Confirmation de disponibilité pour interprétariat sous 2 jours.
- **Formats** : Les traductions doivent être livrées en format modifiable (Word, Google Doc, etc.) pour permettre l'évolution des dossiers.
- **Lieux** : Prestations *in situ* dans les locaux de la SPADA 68 ou par téléphone.
- **Unité de temps** : Facturation souhaitée **à partir de tranches de 30 minutes.**

¹ Cette charte est consultable à l'adresse Internet suivante : <http://www.unaf.fr/IMG/pdf/charte-signee-scan19-12-2012.pdf>

Procédure de sélection :

La sélection est opérée par la direction du Pôle selon des critères d'objectivité liés aux financements publics et européens:

1. **Prix** : Adéquation avec les tarifs du marché (références 2025 : ~30€/heure ou 30€/page).
2. **Compétences** : Assermentation (Cour d'Appel, TGI) ou affiliation reconnue.
3. **Régularité** : Numéro SIRET et affiliation URSSAF obligatoires.
4. **Disponibilité** : Capacité à couvrir les besoins du service.
5. **Qualité** : Engagement à respecter la charte de l'interprétariat
6. **Réactivité/disponibilité** : Capacité à entrer dans les délais proposés
7. **Rareté** : Situation de « monopole » ou de traducteur unique.

Selon le cadre fixé, à prestations équivalentes en termes de qualité, réactivité, et reconnaissance des capacités, la SPADA se trouvera dans l'obligation de sélectionner le prestataire affichant les tarifs les plus avantageux.

Les prestataires interprètes / traducteurs sont invités à faire connaître leur candidature au travers de la fiche de réponse jointe à cet appel à prestataires. Les fiches de candidatures sont à faire parvenir à :

**Madame la Cheffe de service de la SPADA, 4 Quai d'Isly 68100 Mulhouse ou par le biais de
l'adresse courriel d.toullec@acc68.fr**

Les fiches doivent être dument remplies et signées.

Fiche de réponse à l'appel à prestataires 2026 Interprétariat/traduction SPADA 68

Nom :

Prénom :

Société :

Langue(s) maîtrisée(s) :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Candidature

☐ J'ai pris connaissance de l'appel à prestataires Interprétariat/traduction de la SPADA 68 en 2026 et souhaite déposer ma candidature

Assermentation

☐ Je ne suis pas ou pas encore en possession d'une assermentation d'interprète / traducteur délivrée par une autorité désignée

☐ Je suis en possession d'une assermentation délivrée le
par

Rattachement à l'URSSAF

☐ Je ne suis pas ou pas encore en possession d'un numéro SIRET donné par l'URSSAF

☐ Je suis déjà rattaché(e) à l'URSSAF par le numéro SIRET suivant :

Prestations proposées

Je propose mes services ☐ en interprétariat
au tarif de :
..... de l'heure
..... la ½ heure

Je propose mes services ☐ en traduction
au tarif de :
..... la page
ou le mot

Disponibilité

☐ Capacité à honorer un rendez-vous dans un délai de 48 heures
☐ Capacité à honorer un rendez-vous dans un délai de 48 à 96 heures
☐ Capacité à honorer un rendez-vous à plus de 96 heures

☐ Traduction écrite possible dans un délais de 48 heures
☐ Traduction écrite possible dans un délais de 48 à 96 heures
☐ Traduction écrite possible à plus de 96 heures

Charte de l'interprétariat

☐ J'ai pris connaissance de la Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France et confirme m'inscrire dans les principes mentionnés

☐ J'ai pris connaissance de la Charte de l'interprétariat médical et social professionnel en France et réserve ma réflexion sur les principes mentionnés

Signature/cachet